



N°102 /2019

Catégorie B

Parc national de La Réunion

Fonction : Technicien encadrement de secteur sud(H/F)

Corps/Grade :

Poste de catégorie B ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale et hospitalière

Poste vacant à compter du 1^{er} juillet 2019 par voie de détachement sur contrat de 3 ans renouvelable.

Contexte

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, comprenant notamment l'intégralité du cœur du parc national complété de quatre sites particuliers.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La problématique du Parc national s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture.

La mission de l'établissement public consiste à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à travers des inventaires notamment, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics, et plus largement, à mener des actions de sensibilisation à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public Parc national est composé d'un siège (direction, secrétariat général, trois services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord). Le Parc national compte ainsi environ 35 agents au siège et une cinquantaine d'agents, assurant majoritairement des missions de terrain, dans les secteurs.

Nature de l'activité

Sous l'autorité du responsable territorial du secteur Sud, le technicien d'encadrement participe au bon fonctionnement de l'antenne Sud basée à Petite-île dont le champ d'action couvre le territoire des communes de Saint-Louis, de Cilaos, du Tampon, de Saint-Pierre, de l'Entre-Deux, de Saint-Joseph, de Petite-île et de Saint-Philippe.

Ancrage territorial du Parc national, le secteur se doit de garantir la proximité à l'utilisateur, au public, aux partenaires locaux (collectivités, associations, partenaires privés, ...) pour accompagner et développer les actions en faveur des patrimoines et du développement équilibré du territoire.

A ce titre, le technicien assure l'encadrement fonctionnel des agents de terrain, l'animation et la coordination globale des domaines sous sa responsabilité, la supervision technique et administrative des activités de terrain.

Le technicien d'encadrement met en œuvre à l'échelle du secteur les stratégies de l'établissement dans les domaines impliquant les missions de terrain :

- connaissance générale des territoires
- surveillance des territoires, mise en œuvre du plan de contrôle police et suivi des suites données,
- gestion des autorisations
- animation-pédagogie, accueil du public et sensibilisation,
- mise en œuvre terrain du projet d'établissement

Dans ce cadre, Il travaille en lien étroit avec le responsable et l'adjoint au responsable de secteur. Il est l'interlocuteur privilégié des chargés de mission du siège et de ses homologues des autres secteurs sur ces domaines. Il peut en outre être chargé de missions transversales, voir être pilote de projet ou de fiche action à l'échelle de l'établissement.

Activités principales :

Participation à la gestion du secteur et au fonctionnement de l'établissement

- Participer activement à la gestion du secteur et de l'antenne
- Proposer et mettre en œuvre les méthodes de travail terrain avec les agents du secteur.
- Rédiger des fiches projets/actions et piloter ses projets/actions
- Encourager les agents dans le pilotage et le suivi d'action
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions de terrain dans les bases de données de l'établissement.
- Rédiger les courriers, les arrêtés, les avis, les rapports, les notes, ordre de missions, conventions en lien avec ses domaines d'activité et les proposer au visa du responsable de secteur.

Encadrement des missions de terrain

- Manager et motiver les agents de terrain dans le pilotage et la réalisation des actions
- Planifier, organiser et coordonner les missions de terrain
- Gérer le travail saisonnier et toutes les ressources affectées aux missions de terrain
- Réaliser, suivre et évaluer les actions de terrain
- Sécuriser les missions et optimiser l'utilisation du temps de travail terrain
- Assurer la gestion logistique, le suivi administratif pour la réussite des missions du secteur
- Former les collaborateurs aux outils et à la réalisation efficiente des missions de terrain
- Rendre compte des activités de terrain
- Participer aux missions de terrain

Savoirs faire et compétences requises

Savoirs et connaissances	Savoir-faire, aptitudes	Qualités humaines et savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en écologie des milieux tropicaux, et spécifiquement de La Réunion - Bonne connaissance du contexte institutionnel local - Bonne connaissance de la réglementation et de la stratégie des Parcs nationaux. - Connaissance de l'administration publique - Capacité à mobiliser, à sensibiliser à vulgariser des connaissances techniques - Expérience de police de l'environnement souhait 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité et expérience de management, d'animation et coordination de groupe - Capacité à fédérer une équipe - Bonne capacité physique - Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile - Technique de médiation /gestion des situations difficiles/ défense pour les missions de police - Aisance rédactionnelle et qualité d'expression écrite et orale - Rigueur, méthode administrative - Maîtrise des outils courants de bureautique (Libre Office), et web. SIG apprécié - Utilisation du GPS, de l'outil informatique (usage basique du SIG). - Capacité à former 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme, autonomie, sens de l'initiative - Goût pour le travail en équipe et l'animation - Sens de l'écoute, de médiation et pédagogie - Sens du service public et respect des droits et obligations s'y référant - Forte capacité relationnelle - Contact aisé et agréable - Compréhension des contraintes des acteurs du territoire

Conditions et moyens d'exercice :

- Permis B indispensable
- Une formation de niveau BAC+2 minimum en rapport avec le profil du poste
- Être autonome et disponible (y compris ponctuellement le week-end ou la nuit) ;

Localisation du poste

La résidence administrative est située à Petite-Ile (La Réunion).

Des déplacements fréquents ont lieu sur l'ensemble des communes de territoires sud.

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare est à transmettre à :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion, 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de réception automatique.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 15 juin dernier délai.**

Personnes à contacter pour information :

- Monsieur Fabrice BOYER - responsable du secteur Sud : **06 92 27 65 00**

fabrice.boyer@reunion-parcnational.fr

- Monsieur Julien DELMAS-DENIAU - secrétaire général adjoint - RRRH :

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr